

JA 1211 GENÈVE 11



FONDÉ EN 1826
LUNDI 5 AOÛT 1991 - No 179

JOURNAL DE GENÈVE

LE QUOTIDIEN SUISSE D'AUDIENCE INTERNATIONALE

SUISSE: FR. 1,50; Belgique: 60 FB; Espagne: 200 Pts; France: 6 FF; Italie: 2300 Lit; Maroc: 10,50 DH; Tunisie 1110 mil.

LA YUGOSLAVIE HANTÉE PAR LA GUERRE (I)

Les combats en Croatie : un nouveau seuil est franchi

Par Dusan Sidjanski

■ [Attention, la guerre civile en Yougoslavie franchit un nouveau seuil, avertit le professeur Sidjanski (Université de Genève). Par leur nature, les affrontements que connaît la Croatie sont autrement plus graves que le drame vécu par la Slovénie au début du mois. L'engrenage menace non seulement la Yougoslavie, mais la région. Et l'Europe elle-même.]

L'engrenage de la violence verbale et belliqueuse déclenchée, la Yougoslavie avec ses Républiques animées de volonté d'indépendance à tout prix, semble emportée inexorablement vers une explosion de violence généralisée. Dès lors, la priorité va à la sauvegarde de la paix puis à la recherche d'une solution durable. Cette double action est d'autant plus urgente que la crise yougoslave constitue un test pour la solution pacifique de nombreux conflits de nationalités ouverts ou latents qui menacent l'Europe de l'Est. C'est dire que la solution qui sera adoptée en définitive dans ce cas constituera un précédent pour l'avenir de l'Europe toute entière. Car le choix entre deux principes fondamentaux mais parfois contradictoires, le principe de l'autodétermination des peuples et le principe du respect des frontières et des engagements ne peut être fait au gré des circonstances et sous la menace d'une guerre.

A ce titre au moins, le cas yougoslave est exemplaire. C'est pourquoi la décision de la Communauté européenne qui vise à rétablir et à garantir la paix ainsi qu'à prévoir un délai de réflexion et de conciliation paraît sage. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement de la décision adoptée par la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) d'envoyer une mission chargée de superviser le cessez-le-feu et une mission de bons offices pour contribuer à la reprise du dialogue politique. Cette double mission est confiée à la Communauté européenne agissant en pleine coopération avec les autorités yougoslaves. La participation à cette mission pourra être élargie à d'autres

pays tels que la Suisse et la Suède à l'exclusion néanmoins des pays voisins de la Yougoslavie dont l'Autriche, qui s'est déjà prononcée en faveur de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie

La création des Etats indépendants et leur reconnaissance par la Communauté internationale offre-t-elle une solution durable aux problèmes de nationalités? Telle nous apparaît la vraie question. En effet, la création des Etats pourrait dans certains cas précipiter les crises sans nécessairement résoudre le problème des minorités à l'intérieur de ces nouveaux Etats et sans assurer automatiquement la démocratie ainsi que le développement et le bien-être économiques. L'existence d'un Etat n'est pas une solution en soi. A son tour, un Etat croate ou serbe pourrait opprimer les minorités qui l'habitent. Certes, le cas de la Slovénie ne soulève pas, du fait de son homogénéité nationale, les mêmes difficultés que ceux de la Croatie ou de la Serbie. Mais si l'on admet l'autodétermination du peuple slovène à la suite de la proclamation *unilatérale* de son indépendance accompagnée de mesures immédiates, peut-on refuser ce droit à la minorité serbe en Croatie, albanaise en Serbie, aux minorités serbe et croate en Bosnie et Herzégovine et ainsi de suite? Au nom de quel principe justifierait-on un refus à exercer ce même droit aux minorités hongroises vivant dans les pays voisins, aux minorités polonaise et roumaine en Union soviétique, à la minorité turque en Bulgarie, ou aux Irlandais du Nord, aux Basques, aux Corses? Bref, à tous les indépendantistes qui demandent ou qui demanderaient à l'avenir, par des votes et par les armes, l'instauration de leur Etat indépendant. Où commence et où s'arrête le droit de tout peuple, de toute minorité à se donner son propre Etat? Ce processus déclenché, comment limiter la prolifération des Etats-nations, des Etats-ethnies et des micro-Etats? Le moment n'est-il pas venu de faire preuve de plus d'imagination dans l'élaboration de la nouvelle architecture de l'Europe sans tout sacrifier au principe sacrosaint de l'Etat et de son indépendance plus fictive que réelle.

Prélude à une crise généralisée

Bien que l'attention des gouvernements et de l'opinion ait, un temps, été accaparée par la gravité du conflit en Slovénie, la menace d'une guerre civile vient surtout de la Croatie et de la Serbie. Le conflit slovène apparaît comme un test pour la Croatie dont le gouvernement a adopté somme toute une attitude modérée malgré quelques déclarations enflammées du ministre de la Défense entre autres.

Si la Slovénie constitue une exception par sa population homogène, la Croatie illustre en revanche, l'inextricable imbrication des peuples et des

● Suite en page 3

SOMMAIRE

Croatie : un nouveau seuil est franchi

● Suite de la première page

minorités de Yougoslavie. Un acte d'indépendance ou un remodelage des frontières de manière unilatérale risquerait de déclencher une escalade de violences se propageant d'une République à l'autre et menaçant de s'étendre au-delà des frontières yougoslaves. C'est pourquoi la clé du problème réside principalement dans la relation entre la Croatie et la Serbie. D'autant que la Croatie est habitée par une forte et ancienne minorité serbe installée bien avant la création de la Yougoslavie. Cette minorité qui représente 11 à 12% de la population de Croatie (4,7 millions d'habitants) est profondément enracinée dans les régions de Krajina et de Slavonie où les heurts avec la milice croate se produisent quotidiennement. Dans d'autres régions de Croatie, des milliers de Serbes sont dispersés et vivent en osmose avec la majorité croate : les villages serbes et croates voisinent quand ils ne sont pas mixtes. Et à elle seule, la ville de Zagreb compte près de 100 000 Serbes. Quel sera leur sort si la Croatie s'achemine, suivant l'exemple de la Slovaquie, vers la constitution d'un Etat indépendant ? Certes, le gouvernement croate n'a pas manqué de proposer des garanties pour les droits des minorités serbes. Mais la fièvre nationaliste, l'explosion d'intolérance et de haine ainsi que les actes de violence quotidiens ont fait ressurgir les souvenirs de génocide des Serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine perpétré par les oustachis de l'Etat croate fasciste instauré par le IIIe Reich sur les ruines de l'Etat yougoslave en 1941. Le traumatisme d'une minorité enclavée a revêlé l'instinct d'auto-défense soutenu, voire encouragé par la Serbie.

En se réclamant à leur tour du principe d'auto-détermination, les Serbes de la Krajina se sont prononcés massivement en faveur du maintien d'un

Etat yougoslave meilleur garant de leur survie et de leur autonomie. Au cas où un Etat croate indépendant devrait voir le jour, ils ont la ferme volonté de se rattacher à la Serbie. Ce choix populaire qui, exprimé par un vote et soutenu par les armes, coïncide avec l'intention du Président de la Serbie d'unir tous les Serbes dans un grand Etat serbe, ouvre la voie à la scission de la Krajina puis de la Slavonie ou à la guerre civile. Cette révision des frontières ne constitue pas une solution durable car elle laisse de côté plusieurs milliers de Serbes au cœur de la Croatie et de sa capitale.

Le cercle infernal

L'éclatement menace aussi la Bosnie-Herzégovine, république-tampon entre la Croatie et la Serbie qui est l'objet de convoitise de ses deux voisins qui pourraient bien s'entendre pour consumer son partage. En effet, cette République comprend environ un tiers de Serbes, un cinquième de Croates et une majorité de Musulmans d'origine slave. Les bruits sur le partage ont été confirmés dans une déclaration du président croate à la presse britannique au cours du week-end du 14 juillet : le partage de la Bosnie-Herzégovine serait, selon ses dires, l'une des meilleures façons de régler le conflit serbo-croate. Tel n'est pas l'avis du président de la Bosnie-Herzégovine qui considère que ce serait la pire des solutions à la crise yougoslave car elle entraînerait inéluctablement une guerre sanglante. Le Parlement de la République a donc demandé à l'armée fédérale de garantir l'intégrité de son territoire. Cet exemple concret illustre la confusion guerrière qui règne en Yougoslavie ainsi que les conflits croisés en chaîne qui embraseraient les Républiques et Provinces.

Dans ce contexte d'explosion de nationalismes, la sécession de la Slovaquie suivie de celle de la Croatie provoquerait la dislocation de la Yougos-

lavie et la révision de ses frontières à l'intérieur comme à l'extérieur. Ce processus de déstabilisation et de désintégration déclenché en Yougoslavie aurait une forte probabilité de se propager de proche en proche dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Plus d'un voisin de la Yougoslavie n'a pu cacher ses velléités, ses bonnes intentions ou ses nostalgies d'un passé révolu. L'Autriche, oubliée de sa neutralité et de sa candidature à la Communauté européenne, a été rappelée au devoir de non-ingérence par l'Union soviétique.

A son tour, le Premier ministre hongrois a affirmé que la région de Voïvodine à forte minorité hongroise n'avait jamais fait partie de la Serbie ayant proclamé, à la fin de l'empire austro-hongrois, son rattachement direct au Royaume des Serbes, des Croates et des Slovaques devenu la Yougoslavie. Cette thèse rejetée par la Serbie pourrait être un encouragement à l'indépendance de la communauté hongroise ou à son rattachement à la Hongrie. Elle est certainement un signe précurseur des chambardements des frontières que précipiterait l'éclatement de la Yougoslavie. Cet appel indirect au rassemblement risquerait d'être entendu des Hongrois vivant hors des frontières de la Hongrie dont deux millions vivent en Roumanie. De son côté, l'Albanie plaide en faveur d'une République du Kosovo, provoquant la réaction des Serbes qui refusent de céder le berceau de leur culture. Ce n'est là qu'un échantillon du cercle infernal et de l'engrenage des revendications et des conflits de nationalismes déchaînés que risquerait de déclencher la dislocation de la Yougoslavie. D'où l'urgent besoin des garanties de paix afin qu'un réel dialogue entre toutes les parties permette la recherche d'une solution durable par consensus.

Il y va de l'avenir de l'Europe.

à suivre

Dusan Sidjanski